

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

30-2025 Signature d'un contrat de location pour les emplois saisonniers avec la Commune de Montbrun-les-Bains

Le Président de la Communauté de communes des BaronnieS en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 71-2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Considérant que la CCBDP recrute chaque année, pour faire face à des besoins saisonniers, des agents contractuels notamment pour les activités d'animation estivale ;

Considérant la nécessité de proposer une solution d'hébergement temporaire et encadrée à deux animateurs saisonniers, afin d'assurer le bon fonctionnement du service ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer le bail avec la Commune de Montbrun-les-Bains concernant la location d'un appartement en mono propriété, situé 95 chemin de la Blancarde 26570 Montbrun-les-Bains.

ARTICLE 2

Le bail prend effet le 1^{er} juillet 2025 pour une première durée contractuelle expirant automatiquement le 31 août 2025.

ARTICLE 3

- Le loyer mensuel charges comprises s'élève à 550 euros.
- Le loyer est payable mensuellement, tous les 10 de chaque mois.

ARTICLE 4

Les crédits sont inscrits au budget 2025 à la ligne 6132 au 338-2000.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Nyons, le 11 juillet 2025

Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 18/07/2025

Mise en ligne le : 18/07/2025